

Note de présentation

BUDGET PRIMITIF 2020

Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions des articles L. 2313-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Dans la mesure où cette note de présentation est annexée au BP, elle doit être transmise au représentant de l'Etat en même temps que les documents budgétaires.

Dans le contexte exceptionnel qui s'impose à nous, le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif sont présentés lors de la même séance de conseil communautaire.

De fait, sauf avis contraire lors de la séance, les éléments n'auront pas changé entre les deux rapports que sont le DOB et le BP.

La présente note, reprend donc les éléments précédemment exposés. Ils ne seront pas exposés de la même façon afin d'apporter une information complémentaire et le moins possible redondante.

Pour rappel, ces chiffres sont une évaluation faite au vu de la situation actuelle connue prenant comme hypothèse une reprise totale d'activité progressive, sans nouveau confinement.

Les explications chiffrées sont inscrites hors ZAE dont les budgets sont autonomes financièrement. Sur le long terme, les budgets cumulés seront équilibrés.

SOMMAIRE :

Titre I - Contexte

Titre II - Budgets primitifs 2020

Titre III - Consolidation budgétaire et analyse

A- Economique

La crise sanitaire débutée en janvier 2020 a complètement changé la donne économique que ce soit sur le plan mondial, européen ou français.

Après des estimations de début d'année modérées sur la projection de la croissance 2020, nous savons aujourd'hui que la situation est et sera tout autre, après avoir été impacté de plein fouet par cette pandémie mondiale COVID19.

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2eme trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3eme trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait dépasser 10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

A court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente fortement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voire plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

Titre II - BUDGET PRIMITIF 2020

En 2020, MACS dispose d'un budget principal et de 18 budgets annexes. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse de ses produits et charges afin de rechercher systématiquement l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses selon les choix de gestion faits par ailleurs, que ce soit l'internalisation ou l'externalisation.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Recettes de fonctionnement

Rappel de la fiscalité : Les taux de fiscalité demeurent inchangés pour l'année 2020 mais la recette globale de fiscalité évolue en fonction des réformes des différentes lois de finances (dont le taxe d'habitation). Les manquent à gagner liés à la crise économique ne devraient intervenir qu'à compter de 2021.

Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversé au titre du FNGIR et des AC.

Le total des recettes de fonctionnement s'établit ainsi sur le budget primitif de MACS :

		Principal	Aygueblue	Culinaire	Transport	Dechets	Port	TOTAL OB 20
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	850 000,00	448 761,29	300 000,00	257 890,14	286 478,76	408 680,49	2 551 810,68
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			130 000,00				130 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00						3 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	299 400,00	5 000,00	3 851 800,00	72 000,00		1 939 900,00	6 168 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	35 431 000,00			1 618 000,00	12 330 000,00		49 379 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 411 100,00	8 000,00		160 500,00			4 579 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	191 200,76	1 432 548,17	420 500,00	273 759,86	790 221,24	73 200,00	3 181 430,03
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	124 800,00		2 000,00		2 800,00	1 000,00	130 600,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						98 500,00	98 500,00
Total Recettes		41 310 500,76	1 894 309,46	4 704 300,00	2 382 150,00	13 409 500,00	2 521 280,49	66 222 040,71

Les recettes du Pôle culinaire et du Port de Capbreton ont été réduites pour les ajuster aux réalités de terrains liées au confinement.

La recette de versement mobilité sur le budget annexe de transport a été réduit également pour tenir compte de la baisse de cette taxe assise sur les salaires.

B- Dépenses de fonctionnement

Rappel des charges à caractère général : elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services.

Ce chapitre évolue de façon significative en 2020 suite à :

- des choix de gestion tels que :
 - L'externalisation des prestations de ménage
 - L'externalisation des prestations de balayeuse
- au retour à un niveau habituel de fauchage après une année de faible intervention dans le cadre d'absence de personnel
- à des coûts de fluides qui augmentent,
- une croissance constante des intervention de MACS
- au coût des protections sanitaires liées au COVID19

Une baisse a été apportée sur le budget annexe du pôle culinaire afin de tenir compte de la baisse de la production pendant le confinement.

Rappel des reversements aux communes : le pacte financier et fiscal voté en 2017 et entré en vigueur en 2019 ne produira pas d'effet en 2020. En effet, celui-ci prévoit la remise à zéro les années d'élection municipale et de renouvellement du conseil communautaire. De nouvelles bases de référence 2020 produiront des effets sur le pacte financier et fiscal dès 2021.

Rappel des subventions d'équilibre aux budgets annexes et contribution aux organismes de regroupement : Le total des subventions d'équilibre devait atteindre 2.7M€, contre 2.1M€ en 2019 :

- Une augmentation sur le budget déchets et environnement est à prévoir face à l'augmentation de la cotisation SITCOM et l'accélération rénoMACS.
- Le coût du COVID sur les différents budgets
 - +139 K€ sur BA Transport
 - +306 K€ sur le BA Culinaire

Compte tenu de l'évolution des comptes du CIAS et de son budget annexe, le SAAD, il est nécessaire de compléter la contribution allouée afin de couvrir le déficit annuel dégagé, auquel s'ajoute la crise sanitaire, soit une contribution de 1 570 K€.

Augmentation également de la contribution à l'OTI +75 K€ pour contribuer à la relance touristique.

Sur le budget Transport, la redevance à la SPL a été réduite dans le cadre de la baisse de la prestation durant le confinement.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS :

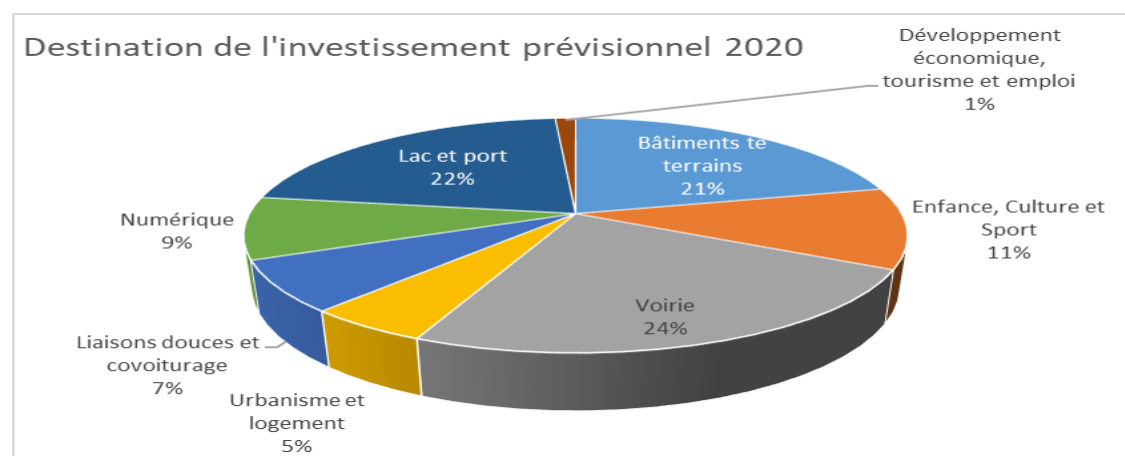
		Principal	Ayguebleue	Culinaire	Transport	Dechets	Port	TOTAL OB 20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 541 260,00	104 500,00	2 489 900,00	75 550,00	367 500,00	814 700,00	7 393 410,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 809 000,00		1 802 400,00	144 600,00	84 000,00	594 000,00	8 434 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	200 000,00		40 000,00				240 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 514 731,49	649 809,46				623 080,49	7 787 621,44
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 270 000,00	305 000,00	245 000,00	150 000,00	85 000,00	254 000,00	4 309 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 525 509,27		13 000,00	2 007 000,00	12 867 000,00	8 500,00	23 421 009,27
66	CHARGES FINANCIERES	680 000,00	180 000,00	42 000,00	5 000,00	6 000,00	27 000,00	940 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00	655 000,00	22 000,00			8 000,00	835 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			50 000,00			90 000,00	140 000,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES						102 000,00	102 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	12 620 000,00						12 620 000,00
Total Dépenses		41 310 500,76	1 894 309,46	4 704 300,00	2 382 150,00	13 409 500,00	2 521 280,49	66 222 040,71

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2020 représentent un effort important de MACS pour terminer les engagements du PPI et soutenir l'activité économique locale en continuant à jouer son rôle d'aménageur du territoire en termes de voirie, de logement, d'économie, de pistes cyclables et de numérique.

Sont compris dans les orientations 2020 les restes à réaliser de l'année 2019, c'est-à-dire les dépenses engagées mais non payées au 31/12, pour un montant de 5,3 M€.



Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS

		Principal	Aygueblue	Culinaire	Transport	Dechets	Port	TOTAL OB 20
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	672 454,05	237 809,46	0,00	14 095,56	34 840,93	0,00	959 200,00
164-165-168	EMPRUNTS ET AUTRES DETTES	3 548 600,00	560 000,00	100 000,00	40 000,00	50 100,00	115 000,00	4 413 700,00
45	Travaux hors compétence	1 064 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064 200,00
20-21-23-26	Immobilisations 2019 RAR	5 352 300,00	45 500,00	25 910,00	116 000,00	168 600,00	133 500,00	5 841 810,00
20-21-23-26	Immobilisations BP 2020	27 855 350,00	140 000,00	710 265,62	222 904,44	1 191 860,00	715 426,07	30 835 806,13
Total Dépenses		38 492 904,05	983 309,46	836 175,62	393 000,00	1 445 400,93	963 926,07	43 114 716,13

Rappel des engagements pluriannuels :

Libellé	ouverture	Cloture 31/12/	AP actualisée	CP consommés au 31/12/19		CP 20	CP 21
Dragage du lac d'Hossegri	mars-18	2020	3 700 000	2 515 155,06	68%	1 184 844,94	0,00
Liaisons douces	mars-18	2020	8 250 000	5 738 914,77	70%	2 511 085,23	0,00
Mole Biasini	mars-19	2020	3 910 000	632 167,52	16%	3 277 832,48	0,00
Panneaux signalétiques	avr.-14	2020	450 000	173 541,53	39%	276 458,47	0,00
Pôle Glisse	mars-19	2020	2 800 000	905 689,60	32%	1 894 310,40	0,00
Pôle Rugby	mars-19	2021	2 700 000	52 637,22	2%	1 000 000,00	1 647 362,78
Pôle scientifique	mars-19	2021	3 200 000	0,00	0%	175 500,00	3 024 500,00
Pépinière Pedebert	mars-19	2021	3 000 000	53 342,84	2%	62 000,00	2 884 657,16
Travaux Siège	mars-19	2020	8 600 000	4 177 959,35	49%	4 422 040,65	0,00
Voirie	févr.-16	2020	25 000 000	18 584 094,80	74%	6 415 905,20	0,00
Dragage du port	mars-19	2021	2 600 000	44 087,70	2%	150 000,00	2 405 912,30

B- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement représentent les modes de financement des 'dépenses' d'investissement. Selon les réalisations précédentes et les orientations de l'année ces financements se répartissent de la façon suivante de façon synthétique :

- Autofinancement dégagé et cumulé virés à la section d'investissement.
- le FCTVA directement lié au niveau et au type d'investissement réalisé dans l'année
- les subventions à encaisser
- les emprunts à réaliser dans l'année afin d'équilibrer les finances
- les refacturations de travaux hors compétence
- les régularisation d'avances forfaitaires aux entreprises

Pour information, le total des restes à réaliser en recettes de 2019 sur 2020 est de 6M€ sur l'ensemble des budgets. Ils concernent principalement des recettes de FCTVA à venir mais aussi des subventions dues à des décalages de recouvrement sur des opérations d'investissement.

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi sur l'ensemble des budgets primitifs de MACS

		Principal	Ayguebleue	Culinaire	Transport	Dechets	Port	TOTAL OB 20
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 845,58	54 845,58
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 514 731,49	649 809,46	422 061,74	0,00	0,00	623 080,49	8 209 683,18
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	3 270 000,00	305 000,00	245 000,00	0,00	85 000,00	254 000,00	4 159 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 096 554,68	28 500,00	157 013,88	150 000,00	27 000,00	0,00	14 459 068,56
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 024 920,00	0,00	0,00	243 000,00	0,00	32 000,00	6 299 920,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 022 497,88	0,00	0,00	0,00	1 333 440,93	0,00	8 355 938,81
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 064 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064 200,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	12 100,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
Total Dépenses		38 492 904,05	983 309,46	836 175,62	393 000,00	1 445 440,93	963 926,07	43 114 756,13

Les ZAE de MACS à Saubusse et « Boulins » à Josse créées par délibération du conseil communautaire en date du 28/03/2019, n'ont eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé.

2020 sera leur première année d'exercice comptable.

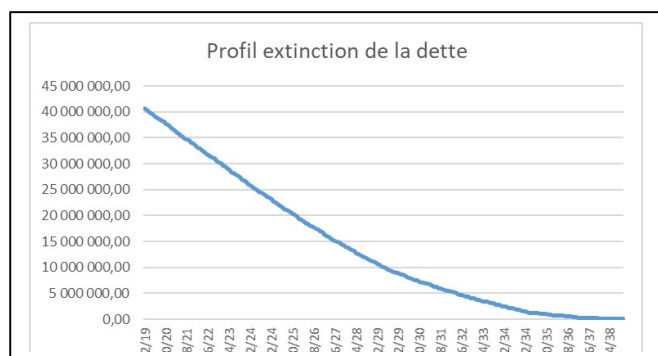
Titre III - CONSOLIDATION et ANALYSE

Rappel COVID : La crise sanitaire suivie de la crise économique liée au COVID19 aura eu bien des conséquences sur le territoire de MACS dont de fortes conséquences financières pour la communauté des communes et dont les répercussions seront ressenties à long terme.

Il y a les impacts directs de charges supplémentaires et de pertes de recettes puis ceux indirectes liés à la croissance qui, même si elle retrouvait son niveau de croisière, aurait des bases d'évolution inférieures à celle d'avant le 13 mars 2020.

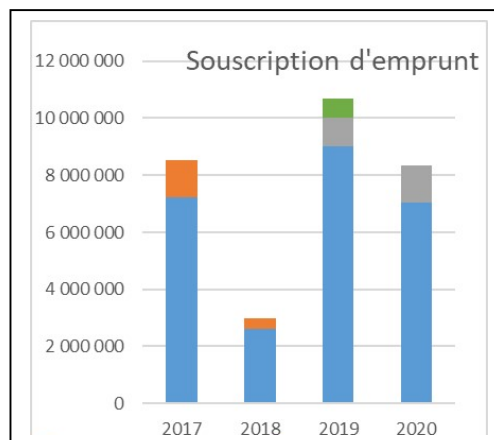
	2020	2021	2022	2023
Perte de fiscalité locale	0	950 000	316 000	237 000
Perte sur activités	985 000	0	0	
Surcoût protection et maintien	316 500			
Aide à la relance et fonds de soutien	225 000	75 000		
Evaluation prospective de l'impact COVID19	1 526 500	1 025 000	316 000	237 000

Rappel sur le besoin d'emprunt :



La nécessité d'emprunt demeure importante majoritairement sur le budget principal mais le budget déchet affiche également un besoin

Le profil d'extinction de la dette, ne montre pas de « mur de dette » ou « d'accident dans le profil » qui pourrait mettre en difficulté le cumul futur avec d'autres annuités



Cependant, le ratio de capacité de désendettement se dégrade sur la l'année 2020, compte tenu du niveau d'investissement élevé clôturant le PPI et d'un autofinancement dégradé par les coûts du COVID.

La reprise que progressive du nouveau PPI devrait ralentir la vitesse de dégradation mais sera à surveiller en fonction des volumes d'investissement actés et de la tendance d'évolution de l'épargne brute.

Indicateurs comptables et financiers :

	Principal	Aygueblue	Culinaire	Transport	Dechets	Port	TOTAL OB 20
Résultat de l'exercice	5 664 731,49	201 048,17	-300 000,00	-257 890,14	-286 478,76	214 400,00	5 235 810,76
Autofinancement dégagé	8 934 731,49	506 048,17	-5 000,00	-107 890,14	-201 478,76	459 900,00	9 586 310,76
Virement à la section d'investissement	6 514 731,49	649 809,46	0,00	0,00	0,00	623 080,49	7 787 621,44

Le résultat de l'exercice représente le total des produits moins le total des charges de l'exercice.

L'autofinancement est le résultat des activités réelles du budget en excluant les écritures comptes (écritures d'ordre). L'autofinancement sert à financer les politiques publiques de l'année suivante.

Le virement à la section d'investissement est la part d'autofinancement dégagé qui est consacré au financement des investissements et qui donc, permet une économie d'emprunt.